

LE SENTIER

Bulletin mensuel de l'Enseignement Primaire Libre
— du Diocèse de Quimper et de Léon —

Directeur responsable : M. le Ch. LE STER, Inspect^r diocésain. — Tirage : 500 ex.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

Inspection diocésaine, 19, rue Pen-ar-Stêr, Quimper. — C. C. Rennes 528-80

Regards sur le passé...

Perspectives d'avenir...

Elle a disparu, l'année 1946, avec son cortège d'événements heureux et malheureux, avec nos mérites et aussi nos déficiences. Les commentaires qui ont accompagné son départ n'ont été rien moins que louangeurs.

Mais nous, que préoccupe avant tout la situation religieuse en général et la situation scolaire en particulier, qu'en dirons-nous ?

Au risque de surprendre, tant sont nombreux les pessimistes, les broyeurs de noir, qui, fermant volontairement les yeux aux rayons du soleil, ne voient dans le ciel que les nuages, et certes il y en a, au risque de surprendre, de l'année disparue, nous dirons du mal un peu, du bien beaucoup.

Du mal ? Hé oui ! il y a eu la vie toujours plus chère, qui a obéré lourdement nos modestes budgets scolaires.

Il y a eu les élections nombreuses, trop nombreuses, et ce remous de passions qui les accompagne, peu propice à la pacification des esprits.

Il y a eu, à l'Assemblée Constituante, des paroles, des attitudes, des votes, qui laissent planer l'incertitude.

Il y a eu, chez nous, une campagne de laïcisme sans précédent, qui a peut-être étonné quelques-uns, mais qui n'a découragé personne.

Il y a eu, sans doute, bien autre chose encore, que les Cassandre découvriraient et mettraient en vedette, oubliant les manifestations incomparables de notre foi et les réalisations généreuses de nos œuvres.

100.000 Parisiens, au Stade de Colombes, chantent leur foi et leur dévotion mariale dans une assemblée nocturne sans précédent ; 25.000 personnes, à Rouen, passent en prières la nuit finale du séjour de N.-D. de Boulogne. A Vezelay, 30.000 personnes fêtent le 8^e Centenaire de la deuxième Croisade. 30.000 scouts, au Parc des Princes à Paris, fêtent Sainte Jeanne d'Arc. A Grenoble, 30.000 personnes ont applaudi la dernière séance du Congrès Marial. 20.000 pèlerins se sont succédé sur les pentes rudes de La Salette. 100.000 rapatriés étaient, le 8 Septembre, à Lourdes, où ils avaient été précédés par les 60.000 pèlerins du National ; 75.000 à Sainte-Anne d'Auray, autant à N.-D. de Sion. Enfin, à Lisieux, 30.000 personnes par-

ticipent à l'ouverture de l'année thérésienne. Et nous en oublions...

Sur le plan purement scolaire, nous avons revu les grandes manifestations des catholiques de l'Anjou, de la Vendée, de la Bretagne, de la Champagne, du Vivarais, réunis par centaines de mille pour clamer leur volonté inébranlable de défendre leurs droits et leurs libertés, et, parmi eux, au premier rang, par leur nombre et leur cohésion, les Bretons du Léon, du Tréguier et de la Cornouaille.

N'est-ce rien tout cela ? N'est-ce rien le maintien de toutes nos anciennes écoles et la création de six nouvelles, malgré la campagne dont nous parlerons plus loin ? Nous voyons, au contraire, dans ce passé si plein de réconfort, une perspective d'avenir aussi pleine de promesses.

1947, que sera-t-elle, cette année nouvelle ?

Entre autres choses, elle va nous permettre de prouver, face au monde, sur le plan national, notre force et notre activité au service de la Civilisation et du Pays.

Elle sera l'année de l'Exposition Nationale de l'Enseignement Libre, à laquelle répondra, sur le plan local, notre Exposition Diocésaine.

L'Exposition Nationale, qui aura lieu en Juin, sera une véritable synthèse de tout ce que représente l'Enseignement chrétien. Elle montrera à ceux qui l'ignorent, et ils sont nombreux, ce que vaut cet enseignement chrétien, ce qu'il accomplit au service de la France ; et ils seraient avec nous résolument, s'ils en avaient connaissance.

Quel y sera votre rôle ? Déjà, vous avez eu à nous fournir des renseignements demandés par le Comité d'Organisation. Vous aurez à en assurer le succès plus tard par la propagande, dès maintenant par la prière.

Ce succès, nous en sommes convaincus, sera le début d'une ère de considération, d'estime, prélude d'une nouvelle ère de paix, de reconnaissance officielle et d'une prospérité nouvelle.

F. LE STER.

Journées pédagogiques.

Des Journées Pédagogiques auront lieu dans le courant du deuxième trimestre. Elles ne seront pas seulement l'occasion d'une fraternelle rencontre ; nous en ferons des journées d'études, qui seront d'autant plus profitables qu'elles auront d'abord été accueillies avec empressement, et ensuite préparées par équipes dans les écoles elles-mêmes.

Le Programme comprendra : 1° Les avis d'ordre administratif de l'Inspection diocésaine ; 2° Un exposé de M. le chanoine Rannou sur la législation des Cours Post-Scolaires et de l'Enseignement Professionnel, ainsi que sur l'organisation de l'Exposition de l'Enseignement diocésain ; 3° Une conférence de M. l'abbé Derrien sur l'éducation de la loyauté ; 4° Une conférence sur l'enseignement de la Composition française au Cours Élémentaire, suivie d'une classe pratique.

Ces Journées auront lieu aux dates et aux Centres suivants : Pont-l'Abbé, le 25 Février, — Pont-Croix, le 27, — Quimperlé, le 28, — Landerneau, le 5 Mars, — Brest, le 6, — Lesneven, le 7, — Morlaix, le 11, — Quimper, le 13.

Les réunions commenceront à 10 heures et se tiendront dans les locaux habituels.

Nous rappelons que les classes doivent vaquer à cette occasion. Pour éviter deux journées de congés consécutifs, il vous est loisible de faire classe le jeudi.

Quand la fantaisie s'en mêle...

« La lutte est partout, disions-nous dans le précédent *Sentier*, mais il est difficile qu'elle soit ailleurs aussi acharnée que dans le Finistère... »

A mes collègues qui seraient tentés d'être jaloux... de ce privilège, je dédie cet extrait de *Franc-Tireur* du 18 Décembre ; chez nous on s'en amusera volontiers.

L'auteur raconte d'abord l'histoire d'un enfant de Plonévez-du-Faou, « kidnappé » par une religieuse (hrrr !), amené de force à l'école libre, sans doute malgré ses cris et ses pleurs (on ne le dit pas) et qui auraient dû amener la population, puis reconquis victorieusement par son papa, qui l'arracha à cette caverne de brigands, et le reconduisit comme un trophée à l'école laïque, la véritable école de la liberté et de l'émancipation.

Puis il continue :

« *Le Finistère est le département où la bataille pour la Laïque est engagée avec le plus d'apreté.* (On s'en doutait un peu, n'est-ce pas ?) C'est M. Thomas, instituteur à Kergloff et directeur du courageux petit journal *L'Action Laïque*, qui est à la pointe de la bagarre. Et il a trouvé un puissant point d'appui en la personne de M. Debiesse, Inspecteur d'Académie à Quimper.

» M. Debiesse, depuis un an, a su transformer le Finistère en un bastion où l'esprit laïque n'est pas un mot vain. Nos effectifs ? nous dit M. Thomas, en un an, les écoles primaires sont passées de 54.392 élèves à 60.501 (nous nous demandons toujours d'où sont sortis les 6.000 élèves en surplus ; mais cela n'a aucune espèce d'importance, nous sommes dans le domaine de la fantaisie). 77 classes ont été rouvertes.

» M. Debiesse, qui fut, jusqu'à ces derniers temps, Inspecteur d'Académie, n'est pas un de ces administrateurs, *comme on en connaît*, qui se rendent à la Cathédrale le dimanche (horreur !), un gros livre de messe sous le bras (horreur ! !), et qui, le lundi, s'installent dans le fauteuil académique pour défendre l'école laïque.

» C'est lui qui a favorisé les cantines scolaires. C'est lui qui a organisé un corps d'animateurs cantonaux, *jeunes pédagogues détachés pour s'occuper exclusivement de coordonner les œuvres laïques post-scolaires.*

» *L'Eglise, battue en brèche, est loin cependant d'avoir hissé le drapeau blanc de la reddition.*

« *Fas est ab hoste doceri* » ; traduisez : il n'est pas mauvais de lire quelquefois les « bons » journaux.

Dans ma candeur, je croyais, on le dit officiellement, que l'école laïque était neutre ; chez nous, elle est chargée de bat-

tre en brèche l'Eglise, dont on attend qu'elle hisse le drapeau de la reddition. Eh bien, pas encore !

Je vous disais que 5 nouvelles écoles de garçons ont été ouvertes depuis Octobre ; j'ai eu l'honneur et la joie de bénir la 6^e, le 5 Janvier, à Landéda, en présence de toute la population et devant M. le Maire, qui, ceint de son écharpe, tint à suspendre lui-même les crucifix dans les 4 classes, ces mêmes crucifix qui furent autrefois arrachés de l'école laïque ; on devine l'émotion de la foule à l'occasion de cette cérémonie réparatrice.

Au cours du voyage, j'ai pu admirer la belle construction de Tréglonou, qui s'achève et qui sera ouverte à Pâques.

Et que de projets pour la rentrée d'Octobre ! N'avons-nous pas eu la récente visite du Maire de Pl... qui « exige », sans ambages, une école libre de garçons dans sa paroisse : *il l'aura*.

Comme vous voyez, ce n'est pas encore « le drapeau blanc de la reddition ».

Il est un autre point sur lequel nous sommes d'accord avec *Franc-Tireur* : l'ouverture de 77 classes dans les écoles publiques. Pourquoi pas ? C'est la princesse qui paye. Ce n'est peut-être pas tout à fait conforme à ce qui nous avait été annoncé à son de trompe, à savoir : la réduction du nombre des fonctionnaires. Mais que ne ferait-on pas pour battre l'Eglise en brèche ?

Vous savez déjà ce qu'il en est à l'Île-de-Sein : l'an dernier, 10 élèves, *une classe* ; cette année, 10 élèves, *deux classes* : c'est l'une des 77 classes. Mais continuons :

à Brasparts (filles)	19	élèves, 3 classes
à Cléden-Poher (mixte)	17	— 2 —
à Hanvec (filles)	16	— 2 —
à Guissény (filles)	20	— 2 —
à Lanrivily (mixte)	21	— 2 —
à Laz (filles)	18	— 2 —
à Molène (garçons)	1	— 1 —
à Guimiliau (filles)	1	— 1 —
à Ouessant (mixte)	15	— 2 —
à Plogastel-Saint-Germain (filles) ..	30	— 3 —
à Plonévez-Portzay (mixte)	19	— 2 —
à Plouédern (garçons)	12	— 2 —
à Quéménéven (filles)	24	— 3 —
à Sizun (filles)	30	— 3 —
à Trégarantec (mixte)	15	— 2 —

etc., etc...

Et-ce Plouvorn qui a le bouquet ? L'école de Plouvorn est une de celles qui ont été rouvertes malgré les municipalités ; aussi fit-on pour elle un effort tout spécial, dont parle d'ailleurs *Franc-Tireur*. Plouvorn fut doté de 2 classes : *il y a eu, en tout et pour tout, 7 élèves*.

Il y a aussi Kerlouan, qui pourrait revendiquer la palme : à Kerlouan, il y a, au bourg, 2 écoles publiques : à l'école des garçons, 6 élèves pour un maître ; à l'école des filles, *une élève pour une maîtresse*.

Mais n'y a-t-il pas une *loi des Finances* qui règle le nombre de classes pour le nombre d'élèves ? ou bien, le Finistère, toujours par privilège spécial, y serait-il soustrait, comme étant le *bastion* de la Laïque ?

Les Certificats d'Etudes diocésains.

Après avoir enquêté, par écrit, auprès de chacun d'entre vous, et avoir constaté la très grande diversité des opinions, qui m'ont permis cependant de me faire une idée générale, quoique imprécise, de vos désirs, j'ai réuni à Landerneau, le 19 Décembre, une Commission composée de 10 Directeurs et 10 Directrices de Cours Complémentaires. Nous avons largement délibéré sur toutes les questions soulevées par vos réponses et, après une journée complète d'études, nous sommes arrivés aux conclusions suivantes :

I. — UN SEUL CERTIFICAT EN DEUX SÉRIES. — Notre délibération a été guidée par deux principes : *nécessité de simplifier, nécessité de revaloriser nos examens*.

Dans ce but : a) nous supprimons les séries classiques, suppression réclamée par toutes vos réponses.

b) Nous supprimons également le *Certificat complémentaire* (2^e degré), suppression réclamée par la moitié d'entre vous, et qui va nous permettre de porter nos efforts sur les certificats maintenus et de les revaloriser.

c) Nous maintenons le *Certificat supérieur*, en deux séries presque identiques, à savoir : le Certificat supérieur (2^e année du C. C.) et l'ancien Certificat supérieur, établi par M. Salomon, qui subsistait comme Certificat deuxième degré, série D. Nous appellerons le premier, Certificat supérieur série A, le second, Certificat supérieur série B.

II. — CERTIFICAT SUPÉRIEUR, SÉRIE A. — Ce Certificat peut et doit devenir pour nos écoles *un examen d'une réelle valeur*, d'abord parce qu'il est débarrassé de ses multiples concurrents de 1^{re} année et de 6^e secondaire ; ensuite parce qu'il se trouve à mi-chemin du commencement et de la fin des études primaires supérieures ; enfin, parce qu'il s'adresse aussi à ces élèves, assez nombreux, qui, après avoir visé au Brevet, quittent l'école après deux années d'études primaires supérieures.

1^o *Candidats*. — Il s'adresse aux élèves de la 2^e année du C.C. ou de la 5^e Moderne. Nous défendons catégoriquement d'y présenter les élèves de 1^{re} année et aussi ceux de 3^e année afin que les candidats y soient d'une force sensiblement égale, et aussi, afin qu'il puisse atteindre le but que nous lui assignons : *constituer un diplôme de valeur et non un examen de passage*.

2^o *Programme*. — Le programme de l'examen est celui de la 2^e année des C.C., tel qu'il est précisé par l'Arrêté ministériel du 7 Septembre 1943, corrigé, sur quelques points, par la Circulaire du 22 Novembre 1943 (voir le fascicule édité par l'Ecole sous le titre « Nouveaux Programmes des C.C., Arrêtés du 7 Septembre et 22 Novembre 1943 »). On s'en tiendra donc à ce programme, à l'exclusion des programmes de 1938 ou de la 5^e Moderne de 1944.

Nous n'y ferons qu'une seule exception, nécessaire : dans plusieurs écoles, les élèves des 1^{re} et 2^e années étant réunis, nous poserons deux séries de questions pour l'Histoire et les Sciences, puisées dans les programmes de 1^{re} et de 2^e années.

Un programme limitatif, pour ces épreuves, paraîtra fin Mars. L'examen comprenant une épreuve d'instruction religieuse, nous en avons longuement délibéré et nous avons décidé de

nous en tenir à des questions d'ordre assez élémentaire, semblables à celles qui furent posées l'an dernier.

L'option entre l'Anglais et le Breton se fera à l'inscription des candidats et l'épreuve sera dès lors considérée comme une épreuve obligatoire.

3° *Epreuves.* — L'examen comprendra les épreuves suivantes :

Orthographe : 0 à 20 : 1/2 heure pour répondre aux questions.

Composition française (narration, description) : 0 à 20 : 1 heure 1/2.

Mathématiques (Arithmétique, algèbre, géométrie) : 0 à 20 : 1 heure 1/2.

Instruction religieuse : 0 à 20 : 3/4 d'heure.

Histoire et Sciences (pas de Géographie) : 0 à 20 : 1 heure.

Langues (Breton ou Anglais) : 0 à 20 : 3/4 d'heure.

Ecriture (écriture de la Dictée) : 0 à 10.

Dessin (pour les garçons), *Couture* (pour les filles) : 0 à 10 : 1 heure.

Récitation de morceaux choisis, au nombre de 12, dont 4 en breton pour les candidats qui auront choisi le breton comme langue.

Chant : 6 morceaux, dont 2 en breton pour...

(Les épreuves de Récitation et de Chant se passeront pendant le Dessin et la Couture.)

Total des points : 160.

Mention Très Bien : 18 points et pas de note inférieure à 12 dans les quatre premières épreuves.

Mention Bien : 112 points et pas moins de 10 points dans les 4 premières épreuves.

III. — CERTIFICAT SUPÉRIEUR, SÉRIE B. — C'est l'ancien Certificat Supérieur. Nous l'avons maintenu à la demande de très nombreux Directeurs et Directrices ; mais il doit acquérir la même valeur que celui de la Série A.

Dans ce but, les épreuves à subir seront sensiblement les mêmes dans les deux Séries, à savoir :

Mêmes épreuves d'Orthographe, de Composition française, d'Instruction religieuse, de Dessin, de Couture, de Récitation, de Chant, d'Ecriture, de Breton (obligatoire pour tous, sauf de très rares exceptions, la plupart des candidats étant des ruraux).

Epreuves différentes en Mathématiques (Arithmétique et Algèbre) ; en Histoire et Sciences (programme du C.E.P. avec des questions qui exigeront des réponses généralement plus longues).

A qui s'adresse-t-il ? Aux élèves qui ne se préparent pas au Brevet, c'est-à-dire :

1° A ceux, assez rares, qui restent un an en classe après l'obtention du C.E.P. ;

2° A ceux qui avant d'avoir atteint l'âge du C.E.P. (2° Partie) en ont dépassé la force ; je dis « dépassé », car le Certificat Supérieur sera évidemment supérieur au C.E.P. ; il nous paraît en effet tout-à-fait inutile de rétablir l'ancien Certificat libre (1^{er} Degré) puisque, *malheureusement*, toutes les écoles, à quelques rares exceptions près, *se croient obligées* de présenter au C.E.P.

Mais il est entendu qu'on n'y présente pas des élèves qui sui-

vent les programmes des C.C. à quelque année qu'ils appartiennent. Ceci est une défense formelle.

Il n'y a de limite d'âge pour aucun de ces deux Certificats.

Nous revenons, avons-nous dit, aux Commissions ambulantes. Les journées seront chargées, nous le savons, mais le programme en est réalisable, si l'on accepte, et il le faudra, de se gêner et qu'on s'astreigne à l'horaire prévu ; l'appel se fera par tout à 7 h. 30 comme pour les examens officiels.

Dites-vous bien que tout ceci a été mûrement délibéré ; si vos suggestions n'ont pas toujours été retenues, c'est que, malgré leur sagesse, elles nous ont paru irréalisables sur le plan général. Nous sommes persuadés que nous vous offrons, par notre nouvelle réglementation, un examen toujours accessible et sensiblement plus parfait que ceux d'autrefois. Vous ferez donc taire vos critiques et présenterez au Certificat Supérieur diocésain des candidats nombreux et bien préparés.

La Maison de Repos.

Le Conseil Municipal de L... sollicité pour un secours à accorder à un organisme d'entraide pour les anciens instituteurs publics, y a volontiers répondu favorablement, mais en votant le même secours pour notre Maison de Repos de Riec, et sa délibération a été approuvée par la Préfecture. Nous serions reconnaissants à ceux qui tenteraient la même démarche auprès de leurs municipalités.

Arbres de Noël.

Fin Décembre, le Ravitaillement général avait mis à la disposition de l'Inspection Académique un contingent spécial de denrées pour l'organisation des arbres de Noël. Il s'agissait de 75 gr. de farine, 50 gr. de sucre, 50 gr. de confiture par élève inscrit. J'ai transmis à l'Inspection Académique les effectifs de chacune de nos écoles. Si l'une ou l'autre n'avait pas reçu les bons d'attribution prévus, il y aurait lieu de nous le signaler aux fins d'enquête.

Pas de dispense d'âge pour le C.E.P.

Question écrite. — M. Bertrand Chantard, député, demande à M. le Ministre de l'Education Nationale s'il ne serait pas possible d'accorder, sur rapport favorable de l'Inspecteur primaire, des dispenses d'âge pouvant aller jusqu'à six mois pour être admis à subir les examens du Certificat d'études primaires. (Question du 4 Octobre 1946.)

Réponse. — Afin d'assurer le respect de la scolarité obligatoire jusqu'à 14 ans, aucune dispense d'âge en vue du C.E.P. (2^e partie) ne peut être accordée.

Le budget scolaire des catholiques.

En se basant sur le budget de 1946, le prix de revient de chaque élève des écoles publiques s'établit ainsi :

Primaire, 3.083 fr. ; secondaire, 3.496 fr. ; technique, 7.835 francs.

En prenant ces chiffres pour les multiplier par le nombre des enfants fréquentant les écoles privées, on obtient les totaux suivants :

Primaire : 1.200.000 élèves à 3.083 fr. = 3 milliards 700 millions.

Secondaire : 275.000 élèves à 3.496 fr. = 961 millions 400.000 francs.

Technique : 400.000 élèves à 7.835 fr. = 3 milliards 134 millions.

C'est donc au total : 7 milliards 795.400.000 francs que les catholiques payent et autant d'économisé par l'Etat, qui ne trouve même pas le moyen de leur dire merci.

Enseignement Technique.

TÉLÉPHONE. — Le téléphone est désormais installé chez M. le chanoine Rannou, sous le n° 11-21. Prière de prendre note de ce numéro qui ne figure pas encore dans l'annuaire téléphonique.

EXAMEN DU C. A. E. M. A. — Nous désirons vivement que toutes les candidates qui ont été malheureuses à la dernière session, se représentent en Juin prochain à ce certificat d'aptitude. M. Rannou leur demande d'avoir l'obligeance de lui adresser au 65, rue de Douarnenez, la liste des questions qui leur avaient été posées à l'oral, en Octobre dernier.

COURS POST-SCOLAIRES AGRICOLES. — Plusieurs d'entre vous reçoivent des lettres des services agricoles en vue d'obtenir divers renseignements concernant vos diplômes et qualités. Pour l'instant, vous pouvez ne pas répondre ou répondre à peu près en ces termes :

« Monsieur.... En réponse à votre lettre du....., j'ai l'honneur de vous signaler que vue la réglementation scolaire actuelle, mon cours post-scolaire agricole est parfaitement légal. Veuillez agréer..... »

A ce sujet, nous vous rappelons, à toutes fins utiles, que l'enseignement agricole privé est totalement libre. Vous n'avez même pas de déclaration à faire à la mairie et à plus forte raison vous n'avez besoin d'aucun agrément. Vous êtes également libres de donner des certificats d'assiduité à vos élèves, mais ces certificats n'ont, pour le moment, aucune valeur en ce qui concerne l'apprentissage agricole.

Aux termes de la loi du 18 Janvier 1929, le père de famille qui a chez lui ses enfants en apprentissage doit assurer l'enseignement professionnel soit dans l'exploitation par le chef d'exploitation lui-même, soit dans les établissements et cours, conformément aux dispositions de la loi du 2 Août 1918, ou aux établissements d'enseignement ou cours professionnels agricoles placés sous le patronage du Ministre de l'Agriculture.

Comme la plupart de vos cours ne peuvent rentrer dans l'une ou l'autre de ces catégories, les parents qui veulent les

allocations familiales pour leurs enfants n'ont qu'à attester qu'ils assurent *eux-mêmes* la formation professionnelle, la formation donnée dans nos établissements étant, en droit sinon en fait, une formation supplémentaire facultative dont les services de l'enseignement agricole n'ont pas à s'occuper.

EXPOSITION TECHNIQUE. — Tout le monde le sait désormais : une grande exposition technique est projetée en Mai prochain, à Quimper. Il importe de la préparer avec soin. C'est ce qu'avaient compris les 110 Religieuses et les 15 Directeurs ou Ingénieurs qui s'étaient réunis à la Retraite de la rue Verdelet, le 28 Décembre dernier. Chacun est rentré chez soi avec la conviction que cette exposition serait grandiose et qu'en fait elle devait l'être, car elle aurait pour but :

1° De faire connaître aux visiteurs, la vitalité de l'Enseignement libre, ses procédés et sa pédagogie ;

2° De persuader les familles de la nécessité de l'éducation familiale et professionnelle ;

3° De montrer à tous que l'Enseignement libre a été le premier à s'occuper de cette branche familiale et professionnelle et qu'il n'a pas attendu les derniers décrets pour se mettre à l'œuvre.

Principe. — Cette exposition aura pour base le principe qu'elle sera l'exposition de tout l'enseignement technique diocésain et non celle de telle ou telle école.

En conséquence, tous les pavillons seront alimentés par *toutes les écoles*. Tous les établissements diocésains, sans exception, sont donc solidairement intéressés au succès de cette manifestation. Les maîtresses des diverses maisons qui auront exposé, se relayeront à la tête des stands durant l'exposition.

A. — Voici les divers pavillons qui devront être achalandés par les écoles ménagères familiales et ménagères agricoles :

Bébé ; enfant de 2 à 7 ans ; lingerie pour adolescent ; confection pour adolescent ; raccommodage ; tricot ; repassage ; fantaisies diverses ; bricolage ; pédagogie ; travaux manuels exécutés dans les classes enfantines ; linges d'autel.

B. — *Stands à pourvoir par les écoles ménagères agricoles* : une laiterie ; la salle commune d'une ferme ; la cuisine d'une ferme ; petits élevages.

C. — *Art décoratif* : peinture ; cuirs ; cuivre ; pyrogravure.

E. — *Enseignement professionnel* : lingerie ; confections ; broderies bretonnes.

F. — *Commercial* : copie ; gravure pour propagande ; copie pour tricot, etc. ; comptabilité ; un bureau installé avec toutes les machines à écrire, à compter, cahiers.

G. — *Ecoles de garçons* : menuiserie ; fer ; forge ; électricité ; dessin à partir des premiers éléments jusqu'aux meilleures réalisations pratiques.

H. — *Buffet* : le buffet sera fourni en crêpes, gâteaux, bonbons, café, apportés par toutes les écoles.

LES RESPONSABLES. — Nous arrêterons définitivement la liste des responsables de chaque stand après les conférences d'enseignement ménager de Landerneau et de Quimper (24 et 25 Janvier). D'ores et déjà, nous demandons à celles qui ont été désignées de vouloir bien étudier la composition et la disposition de leur pavillon et qu'au besoin elles aient recours à des collaboratrices compétentes.

Date de l'exposition. — Le local prévu n'étant pas libre le 10 Mai, nous l'avons retenu du 12 au 23 Mai inclusivement. Il faut en effet prévoir quelques jours pour le montage et le démontage des installations intérieures.

RECOMMANDATIONS. — Correspondance. — La correspondance concernant l'exposition doit être adressée jusqu'à nouvel ordre à Mlle Bras, Ker-Abri, Landerneau. Faites savoir à vos élèves et à leurs parents que la visite de cette exposition pourra être pour eux une belle promenade en perspective, tout particulièrement pour ceux et celles qui auront exposé.

Séances récréatives. — Toutes les écoles sont invitées à préparer des chants, des monologues, des ballets, des saynettes qu'elles pourront donner au cours de ces journées pour distraire et animer les visiteurs.

Et maintenant, au travail, en vous disant qu'il y va de l'honneur de l'Enseignement Libre.

Obligation scolaire.

Nous lisons dans le *Bulletin départemental* d'Octobre 1946 :

L'attention du personnel enseignant public et privé est appelé d'une façon toute particulière sur les formalités que lui impose de remplir l'obligation de la loi du 22 Mai 1946, sur l'obligation scolaire.

Ces formalités l'engagent vis-à-vis des familles, des maires, de l'Inspecteur d'Académie.

Elles se résument comme suit :

A la rentrée d'Octobre : Etablir un certificat d'inscription à remettre aux responsables de l'élève — ce certificat sera renouvelé chaque mois (art. 7).

Dans les huit jours, adresser au Maire la liste des enfants fréquentant l'école (art. 8).

Le 20 de chaque mois :

Envoyer au Maire un état des mutations (ou une note signalant qu'il n'y en a pas) (art. 8).

A la fin de chaque mois : Adresser le livret scolaire à la famille (art. 10).

A la fin de chaque trimestre : La veille des vacances (Noël, Pâques, grandes vacances), adresser à l'Inspecteur d'Académie, sous couvert de l'Inspecteur primaire, un extrait du registre d'appel en indiquant pour chaque élève, le nombre des absences et les motifs invoqués (art. 10).

Tenir le registre d'appel et signaler immédiatement aux personnes responsables d'un enfant absent, l'absence de ce dernier. Ces personnes devront faire connaître, par écrit, dans les 48 heures, le motif de l'absence (art. 10).

L'Inspecteur d'Académie fait savoir à tous les membres de l'enseignement public et de l'enseignement libre responsables d'une école, qu'il veillera scrupuleusement à l'application de la loi. Il compte que chacun de son côté s'acquittera pareillement de ses obligations aussi bien pour lui éviter de recourir aux dispositions de l'article 11 qui prévoit des sanctions, que pour assurer une bonne fréquentation scolaire.

La Presse.

Dans le *Sentier* de Mars 1946, j'insistais sur la « propagande », la *propagande par la Presse*. Quel compte en a-t-on tenu ?

Il y a des réunions d'amicales, il y en a plusieurs tous les dimanches : qui en parle ? Parfois insère-t-on quelques lignes dans nos journaux locaux, *Courrier* et *Progrès* ; mais dans nos quotidiens ?

Les « Arbres de Noël » ont été nombreux chez nous, plus nombreux, je n'en doute pas, que dans les écoles publiques.

Or, voici à titre d'exemple, ce que je relève dans l'*Ouest-France* du 26-12-46, édition Quimper-Morlaix : 5 compte-rendus de séances aux écoles publiques : Pont-Croix, Pont-Aven, Locunolé et 2 pour Châteaulin, école publique, école maternelle.

A côté, deux seulement pour les écoles libres : Riec et Rosporden. Qu'en pensez-vous ?

Le breton à l'école.

Dans la lutte pour le maintien de la langue bretonne, nous avons depuis quelques jours, un grand allié ; non pas qu'il nous appuie sur le terrain breton, mais sa manière d'envisager les droits à la vie de sa langue est très précieuse pour nous. Cet allié, c'est M. André Gide, ténor bien connu des lettres françaises contemporaines, qui apposait sa signature à un article du *Figaro* du 8 Janvier 1947 ; de sa « défense de la langue française », nous citerons ces lignes surprenantes :

« ...Je ne puis continuer cette *défense de la langue française* sans faire part de mon inquiétude... Ne nous y trompons pas : ce n'est pas seulement la pureté de notre langue qui se trouve en péril, c'est notre langue même. Derrière ces menues questions grammaticales se dresse une question majeure qui les domine toutes et qui projette sur elles une ombre affreuse : sied-il encore de tant chercher à bien parler quand on doute si l'on pourra parler du tout !

« En défendant la langue française, ce n'est pas seulement notre patrimoine que je défends en tant que Français : c'est en tant qu'homme le plus bel instrument de culture... Si notre langue cessait d'être pratiquée sur cette terre, ne doutons pas qu'il s'ensuivrait un obscurcissement mondial.

« Avec la France même, elle a perdu, perd encore, autorité, étendue, crédit...

« Dans les pays où, naguère, notre langue était florissante, il devenait presque impossible de l'apprendre ; et cela, parce que nous n'avions plus de colléges, plus de professeurs, plus de journaux...

« ...Ce que je sais, c'est qu'il y a péril, et je le répète : ce n'est point le bien parler qu'il faut défendre, c'est la vie même de notre langue, à quoi tant de passé reste lié, mais aussi pour l'entière humanité, tant d'avenir et d'espoir... »

Nous n'aurons pas l'audace, devant ces aveux douloureux, de parler de retour du bâton : nous accepterons même, sans la discuter, la thèse de M. Gide qui rend l'Allemagne responsable de ce déclin de la langue française, et nous souffrirons, en bons Français et en hommes, de l'obscurcissement mondial qui en résulte.

Mais aussi, nous avons, en l'occasion, le droit de revendiquer pour la langue bretonne une partie au moins des privilèges octroyés à la langue française. Pour nous aussi, la pureté et l'existence de notre langue sont menacées. Et, la défendant, c'est notre patrimoine que nous tâchons de préserver : notre patrimoine, c'est en effet ce qui nous a été légué par nos pères, et dans l'héritage paternel de tout Breton se trouve certainement autant de breton que de français.

A notre langue bretonne, beaucoup de passé aussi reste lié, non pas sans doute un passé chargé de chefs-d'œuvre littéraires — encore que le bilan n'en soit pas négatif, bien loin de là — mais un passé chargé d'œuvres vivantes : toutes ces générations humaines de qualité incontestable que la langue bretonne, véhicule de l'esprit, a contribué pour une grande part à former... Et j'ose espérer qu'à la langue bretonne les générations actuelles et futures sauront aussi accrocher beaucoup d'avenir et d'espoir : la route de la vie est ouverte devant tous ; et, comme la langue française n'a produit ses grandes œuvres qu'après plusieurs siècles d'élaboration obscure, pourquoi notre langue bretonne, dont l'élaboration a tellement progressé depuis quelque cinquante ans, se verrait-elle, a priori, refuser l'espérance d'une ère de succès brillants ?

Mais laissons pour le moment ces projets d'avenir : à l'heure présente, ils feraient trop facilement figure de chimères. Ce qui nous importe, c'est le présent : avant de produire, il faut vivre, et bien vivre !

Et nous demandons en conséquence pour la langue bretonne le minimum vital pour toute langue : que disparaissent, enfin, toutes les pressions extérieures de toutes sortes exercées contre elles depuis des générations ; — qu'on lui permette les moyens de se cultiver et de s'exprimer librement : si la suppression des collèges, des professeurs, des journaux, a suffi, dans les pays étrangers, à provoquer en quelques années un déclin du français que l'on regrette à juste titre, quels cris de bête égorgée ne se trouvent pas en droit de pousser à la face du monde les Bretons qui, chez eux, sous les organisations françaises, n'ont pas la possibilité officielle et dûment sanctionnée, d'enseigner leur langue dans leurs collèges et leurs écoles ? Leurs professeurs et maîtres ne sont-ils pas réduits, pour se donner une culture bretonne, à travailler, avec d'ailleurs un courage et une ténacité remarquables, en marge de tous les programmes étudiés et enseignés régulièrement ? Quant aux journaux et revues bretonnes, quelles prouesses ne faut-il pas réaliser pour leur obtenir le droit de paraître, puis pour se procurer la quantité de papier nécessaire à leur développement normal !

Maîtres bretons, que pensez-vous du sort fait à la langue de votre patrimoine, et que faites-vous pour l'améliorer ? Vous êtes tous de ceux qui doivent crier au péril : et vous avez en votre pouvoir et en votre charge de faire vivre votre langue et de l'amener à bien vivre !

F. FALC'HUN, *Grand Séminaire de Quimper.*

Le Directeur : Ch. F. LE STER.

Tirage : 500 exemplaires. Quimper, Impr. Cornouaillaise.
N° 4. Dépôt légal : Janvier 1947.